À RAS 2 MARAIS

Regards sur 2 sites Natura 2000 littoraux :
Marais de Brouage et du nord d'Oléron
Marais de la Seudre et du sud Oléron



NUMERO 13 **2020**

Photo de couverture : © François Albert

Édito

Ce qui n'était – il y a encore peu de temps – qu'une option possible, est désormais une politique publique affirmée : la préservation de la biodiversité, comme axe fondamental dans la gestion et l'aménagement de nos territoires, fait aujourd'hui consensus au sein des collectivités territoriales, chez les acteurs socio-économiques, et dans l'opinion publique.

Il faut dire que l'enjeu est de taille au regard des évolutions de notre monde. La disparition de nombreuses espèces, la destruction de certains habitats naturels du fait notamment des activités humaines et du changement climatique, sont autant d'indicateurs qui nous poussent à agir si peu que l'on veuille défendre la qualité de notre environnement, cadre de vie mais aussi de travail de milliers d'habitants.

C'est dans ce contexte que l'année 2020 a vu le renouvellement de la confiance de l'État et des intercommunalités partenaires envers la Communauté de Communes du Bassin de Marennes en tant que structure animatrice de trois sites Natura 2000 : les marais de la Seudre et du sud Oléron, les marais de Brouage et du nord Oléron, et la carrière de l'Enfer située sur la commune de Saint-Sornin.

Sensibiliser le public, conseiller les élus locaux, impliquer les acteurs socio-économiques et rendre possibles leurs projets au regard des enjeux de biodiversité : voilà la noble mission d'intérêt général que nous nous sommes engagés à poursuivre dans une démarche partenariale et collective, et que nous avons à cœur de partager dans cette lettre d'information.

Patrice Brouhard
Président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes



L'anguille européenne, le poisson migrateur des marais

Savez-vous pourquoi l'anguille européenne est une espèce unique ? C'est un des rares poissons migrateurs à se reproduire en mer et à grossir en eau douce. En voie de disparition, l'*Anguilla anguilla* fait l'objet toutes les attentions, afin notamment de faciliter son cycle de vie.

Ce poisson à l'aspect serpentiforme est très particulier puisqu'il se reproduit dans la mer des Sargasses au large de la Floride, à environ 7 000 km de chez nous, pour venir ensuite grandir en Europe. Les juvéniles – les civelles – arrivent sur nos côtes surtout en hiver grâce au Gulf Stream, sous la forme de petites larves transparentes, appelées localement pibales. Elles vont pénétrer dans les cours d'eau mais aussi dans les marais doux et salés comme ceux de Brouage et de la Seudre, où elles vont trouver des habitats propices à leur croissance.

Pibales, anguilles jaunes puis argentées

Se nourrissant des nombreuses proies présentes dans les marais (crevettes, petits poissons...) elles vont grandir pour devenir des anguilles jaunes. À l'âge de 3 à 10 ans – les mâles atteignant leur maturité plus tôt que les femelles – elles sont prêtes à se reproduire et à retourner en mer. Elles vont alors se « transformer » en anguilles dites argentées, de couleur brillante et métallique.

Lors des premières grandes pluies de l'automne et du début de l'hiver, elles sortent des marais et dévalent les cours d'eau pour traverser à nouveau l'Océan Atlantique, et se reproduire sur leur lieu de naissance, puis y mourir. Ce poisson est ce qu'on appelle un grand migrateur amphihalin (qui passe de la mer à l'eau douce). Il parcourt de grandes distances pour accomplir son cycle de vie.

Une espèce protégée

Autrefois très abondante avec une aire de répartition très vaste, l'anguille européenne est en voie de disparition depuis les années 1980. L'espèce est d'ailleurs classée en « danger critique d'extinction » par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). C'est pourquoi la France a lancé en 2010 un plan de gestion pour sa sauvegarde. Parmi les préconisations faites : celle d'améliorer la libre



L'anguille européenne peut atteindre plus d'un mètre de longueur.

circulation des anguilles en aménageant les ouvrages à la mer ainsi que les ouvrages intra-marais.

La pêche professionnelle et la pêche amateur ont également été fortement réglementées. Interdiction est faite aux amateurs de pêcher des pibales, des anguilles de moins de 12 cm et des anguilles argentées. Pour les professionnels, des quotas ont été mis en place. Ils doivent en outre respecter des périodes de pêche et ont interdiction de pêcher des anguilles argentées sur la façade atlantique.

Suivi des populations

Dans les marais salés de l'Ile d'Oléron et de la Seudre, c'est la Cellule Migrateurs Charente Seudre[1] qui réalise depuis 2010 des opérations de suivis des populations d'anguilles jaunes pour évaluer les densités présentes. Les données collectées ces dernières années montrent une stabilisation de la présence de l'anguille autour de 100 kg par hectare, contre plus de 500 kg avant les années 1980 ! Les efforts de gestion portent leurs fruits mais ils sont à poursuivre pour sauvegarder cette espèce emblématique de nos marais.

Si vous souhaitez en savoir plus, vous pouvez vous procurer le livret pédagogique publié par la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron, qui a elle-même réalisé des travaux afin de permettre à l'anguille de s'épanouir au sein de la réserve : www.reserve-moeze-oleron.fr

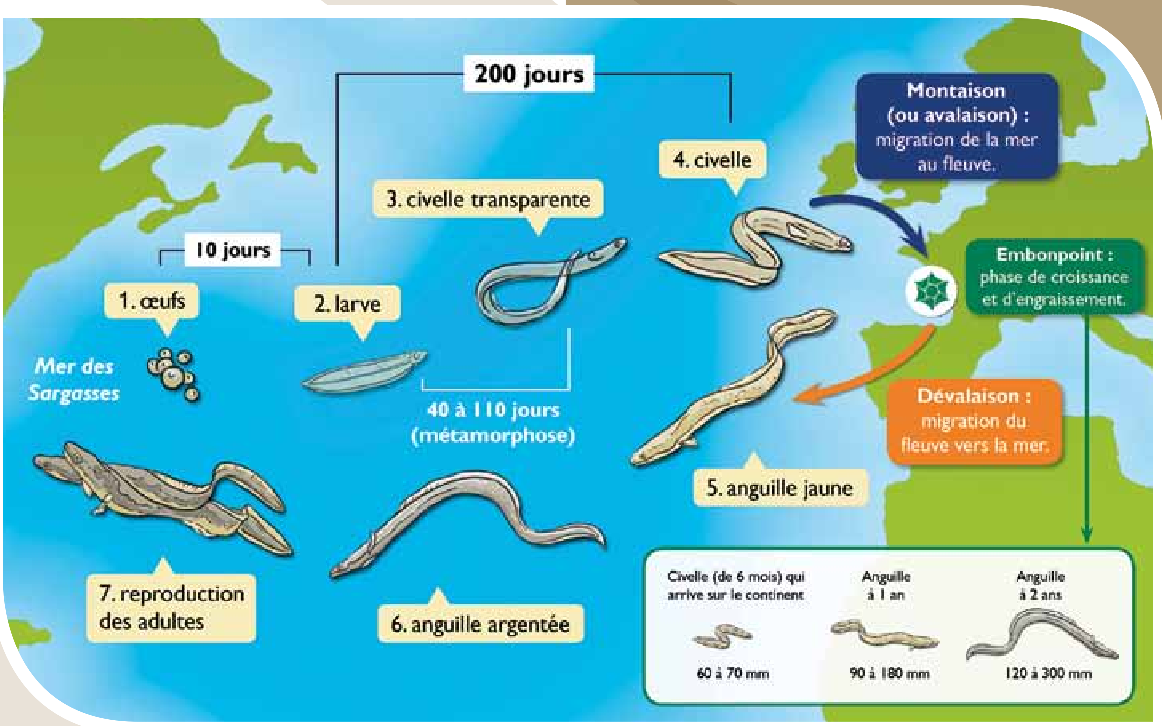


Anguille jaune



Anguilles jaune à argentée

1. La Cellule Migrateurs Charente Seudre est animée par le Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole (CREAA), l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Charente, et l'association Migrateurs Garonne Dordogne Charente Seudre (MIGADO) : www.migrateurs-charentseudre.fr



Le cycle de l'anguille, un migrateur amphihalin

Fascinantes chauves-souris

Seule mammifère volant d'Europe, souvent crainte, la chauve-souris est une espèce protégée qui cohabite bien avec l'Homme.

C'est à la tombée de la nuit que les chauves-souris d'Europe chassent par écholocation régulant ainsi les populations d'insectes : papillons de nuit, mouches, moustiques, hannetons. Alliées de l'Homme, elles mangent jusqu'à la moitié de leur poids en insectes par nuit !
À l'automne, mâles et femelles se regroupent pour s'accoupler. La fécondation, en pause l'hiver, reprendra au printemps. Durant la saison froide, les chauves-souris hivernent dans des cavités, granges ou greniers non chauffés, où une température faible et constante et un taux d'humidité élevé leur permettent d'entrer en léthargie. Elles ne vivent alors que sur leurs réserves, tout dérangement peut leur être fatal. Dès le mois de mars, elles se réveillent et se réalimentent. Les femelles ovulent puis mettent bas en mai-juin.

À la naissance, l'unique petit s'accroche au pelage de sa mère qui l'allaite pendant quatre à six semaines.
Trois familles de chauves-souris sont présentes en Charente-Maritime : la plus grande famille est celle des Vespertilionidés qui comprend entre autres les Pipistrelles et la Sérotine – deux espèces virevoltant sous lampadaires –, et des espèces plutôt arboricoles comme les Noctules ou la Barbastelle. Dans la famille des Rhinolophidés (Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Rhinolophe Euryale) tous ont un nez en forme de fer à cheval ! Enfin la famille des Minioptéridés fréquente uniquement les cavités et les grottes.
Contrairement à de fausses croyances, les chauves-souris ne sont pas agressives, ne rongent pas les câbles électriques, et n'apportent pas de puces de parquet ni d'acariens. Au contraire, leur présence est indicatrice d'une nature en bonne santé. Leur guano (petites crottes) peut servir de fertilisant naturel au jardin.


Le grand rhinolophe

© Philippe Jourde - LPO

Pour favoriser leur installation, laissez un accès ouvert dans la grange ou installez un gîte artificiel. Évitez les insecticides dans le jardin ou le grenier, ne traitez pas chimiquement vos charpentes, et ne réalisez vos travaux dans les combles, greniers et toitures qu'entre août et novembre.
Les chauves-souris étant protégées, il est interdit de les manipuler ou d'obstruer leur gîte. Si par hasard l'une d'elles entre dans votre maison : ouvrez simplement la fenêtre et éteignez la lumière, elle sortira toute seule !

Natura 2000 en action

suivis

Des suivis scientifiques de la Cistude d'Europe – espèce emblématique de tortue d'eau douce [lire *À Ras 2 Marais* n°12] – ont été réalisés dans le marais de Brouage en 2019 et en 2020. Ils font apparaître une diminution du nombre d'individus sur certaines classes d'âge, en particulier les jeunes, et un vieillissement des femelles. Des actions de gestion en faveur de cette espèce protégée sont envisagées en 2021.

Si vous avez des Cistudes sur vos parcelles, n'hésitez pas à contacter la cellule d'animation Natura 2000.

outils

Vous êtes propriétaire de terrain en marais de la Seudre, de Brouage ou d'Oléron, et vous souhaitez préserver sa biodiversité ?
Signez la Charte Natura 2000 qui vous permettra de bénéficier d'exonérations fiscales.

Contactez la cellule d'animation Natura 2000 au 05 46 85 98 41


© DR
Loutre d'Europe

projet

Dans le cadre des missions d'animation biodiversité, des groupes de travail thématiques ont été créés avec les partenaires du territoire afin de mettre en place des suivis biologiques et d'assurer une veille environnementale.
Ces réflexions, qui intègreront une analyse de l'efficacité des modes de gestion, viennent alimenter une démarche de création d'un Observatoire du marais de Brouage en vue d'évaluer l'état de conservation, la fonctionnalité et la capacité de résilience des milieux.

Communauté de Communes du Bassin de Marennes
10, rue du Maréchal Foch - 17320 Marennes-Hiers-Brouage
Cette lettre d'information est publiée avec la participation financière de :

Directeur de la publication : Patrice Brouhard
Rédaction : Sandra Dobigny, Éric Buard (CREAA), Olivier Thimonier
Conception graphique : Agence DOSCOCO®
Mise en page : Marennes Impression
Impression : Marennes Impression
Édition : Décembre 2020